JOURNAL MUNICIPAL
de Saint-Rémy-de-Provence

N° 86 AVRIL 2025

HOMMAGE | P.4-5

SERGE PAMPALONI N'EST PLUS

CIRCULATION | P.10
Cours cyclable : nous y sommes !

DOSSIER | P.11
Un budget offensif pour 2025

PATRIMOINE | P.14
Frédéric Mistral : un livre inédit

Ville de Saint-Rémy de Provence

Première phase du réaménagement de la route de Tarascon, l'avenue Fauconnet a rouvert à la circulation automobile et cycliste

SOMMAIRE

Serge Pampaloni n'est plus . . . . . P. 4

Succès du point de réemploi à la déchèterie . . . . P. 6
Déchets : redevance spéciale pour les professionnels . . . . . P. 6

Lac de Peiroou :
Des bancs dans la montée . . . . . P. 7
Accès interdit aux véhicules à moteur . . . . . P. 7

Une si belle différence devient Handi ! Cap sur l'avenir. . . . . P. 8

Saison touristique 2025 : un bon démarrage ! . . . P. 9

Cours cyclable : nous y sommes ! . . . . . P. 10

Dossier :

Un budget offensif pour 2025 . . . . . P. 11

Frédéric Mistral : un livre inédit . . . . . P. 14
Un nouveau logo pour le musée restauré . . . . . P. 14

Saison culturelle : des émotions en grand . . . . . P. 15

Expressions libres . . . . . P. 16

Alpill'Campus récompensé pour sa restauration . . . . . P. 17

En tête d'affiche :
Bernard Ponchon, chef d'unité « USAR » . . . . . P. 18

État civil . . . . . P. 19

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence

Direction de la publication : Hervé Chérubini

Rédaction : Émeline Beaugeois, Sébastien Hostaléry, Audrey Morant, Alexandra Roche-Tramier

Iconographie : A. Morant, S. Hostaléry, Archives municipales, Archives Hélène Tourtet, CCVBA, É. Beaugeois, Clara Autillo, Florent Portalez, Mathilde Mazuy, Bernard-Martinez, Alpill'Campus, Famille Ponchon, Famille Bruschet, Florian Le Gauyer

Mise en page : A. Morant, service communication mairie de Saint-Rémy-de-Provence

Impression : Imprimerie Lacroix

Imprimé sur papier 100% recyclé (Nautilus Classic)

100% recyclé

Dépôt légal : à parution

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence
Place Jules-Pellissier
13538 Saint-Rémy-de-Provence cedex
Tél. 04 90 92 08 10

www.mairie-saintremydeprovence.fr

Application Ville Saint-Rémy-de-Provence sur les « app stores » Apple et Android

LE MOT DU **MAIRE**

C'est avec beaucoup d'émotion que nous ouvrons ce journal avec un hommage à Serge Pampaloni, maire de la commune de 1989 à 1995, qui nous a quittés le 25 février dernier.

Ce numéro revient sur les projets qu'il a accomplis à Saint-Rémy au cours de son mandat municipal, et cette double page nous replonge avec nostalgie dans une époque où le Saint-Rémy d'aujourd'hui se dessinait déjà, mais où également les problématiques étaient déjà les mêmes.

Le 1er avril dernier, le conseil municipal s'est tenu pour la première fois avec le portrait de M. Pampaloni accroché au mur, comme le veut la tradition locale lorsqu'un ancien maire nous quitte.

Le printemps est aussi le moment où le budget communal est voté. Ce journal consacre donc **un dossier central pour éclairer les Saint-Rémois sur les choix budgétaires** que nous faisons et donc sur l'utilisation de leurs impôts locaux. Sans cesse, nous finançons des projets ambitieux et variés pour améliorer le cadre et la qualité de vie des Saint-Rémois, à travers les équipements de leur quotidien, quels que soient leur âge, leur activité et leurs centres d'intérêt.

Déjà la saison touristique a redémarré ; c'est l'occasion de faire le point sur l'action de l'Office de tourisme pour promouvoir la commune et le territoire et développer l'activité en dehors de la saison estivale, mais aussi de rappeler les consignes à respecter dans les lieux fragiles que nous aimons tant, comme les Alpilles.

C'est enfin le moment où **s'achèvent d'importants projets, comme la rénovation de l'avenue Fauconnet, et la nouvelle voie cyclable sur le tour de ville**.

Comme l'a fait Serge Pampaloni et tous les maires avant lui, **nous construisons pierre après pierre le Saint-Rémy de demain**, nous adaptant aux enjeux, aux contraintes et aux bouleversements de nos époques respectives ; et nous inscrivant dans le sens de l'histoire, jour après jour.

Hervé CHERUBINI

Hervé Chérubini
Maire de Saint-Rémy-de-Provence
Président de la Communauté de communes
Vallée des Baux – Alpilles

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence #86

Serge Pampaloni (au centre) réceptionne le 2e moulage du buste de Van Gogh, créé par Ossip Zadkine, en présence du maire de Paris Jacques Chirac (à dr.) et du député Léon Vachet (à g.), le 16 février 1993.

SERGE PAMPALONI N'EST PLUS

L'ancien maire de Saint-Rémy-de-Provence (1989-1995), conseiller général des Bouches-du-Rhône (1985-1998) et député suppléant de Léon Vachet (1988-1993), s'est éteint le 24 février dernier à l'âge de 80 ans. Le *Journal de Saint-Rémy* rend hommage à cette personnalité politique au tempérament passionné et revient sur les projets qu'il a accomplis durant son mandat.

Né en 1945 avenue Durand-Maillane, où il a passé toute son enfance avec sa grande sœur Olga, Serge était le fils de Libertario Pampaloni, né à Santa Maria Monte en Italie, et d'Yvonne Lupérini, elle aussi d'origine italienne par ses parents, née à Saint-Rémy.

Élu maire le 19 mars 1989, il fut « *un maire compétent, travailleur, toujours pertinent et efficace, connaissant parfaitement ses dossiers et sa ville* », selon **Hervé Chérubini**. « *Il gérait les finances de façon rigoureuse, accordant la priorité de l'investissement sur le fonctionnement, et maîtrisait parfaitement les dossiers d'urbanisme ; il modifia d'ailleurs le plan d'occupation des sols (POS) en 1994, qui resta en vigueur pratiquement jusqu'en 2018, année où le plan local d'urbanisme (PLU) prit le relais.* »

Peu avant la fin de son mandat, le 3 décembre 1994, il reçut la Médaille de Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

Modernisation de Saint-Rémy

Dès le début de son mandat, en 1989, Serge Pampaloni s'est attelé à **réaménager la place Favier** et lui donner le visage pittoresque qu'elle a toujours aujourd'hui ; une action conjointe avec la mise en souterrain des lignes électriques et téléphoniques en centre ville.

Le long de la déviation (D99) qu'il achève en 1991 (un dossier qu'il a défendu alors même que sa propriété se trouvait le long de la route), il fait réaliser **le centre de secours des sapeurs-pompiers**, sur les terrains de l'ancienne gare SNCF, et procède la même année à l'**extension de la zone d'activités de la Gare**.

Il est également à l'origine des **lotissements du Mas-de-Nicolas** (1991-1994) et Saint-Joseph (1992), ainsi que de l'**école de l'Argelier**, inaugurée en septembre 1994 en présence du préfet Hubert Blanc, de Jean-Claude Gaudin, président du Conseil régional, et de Lucien Weygand, président du Conseil général.

En novembre 1993, il inaugure le « bassin du Vigueirat », conçu comme un bassin de rétention en bordure du canal mais qui deviendra vite un lac permanent – le **lac de Barreau**. En avril 1994, 1 300 écoliers saint-rémois se relaient pour planter **2 000 arbres** autour du bassin.

Des parkings !

La problématique du stationnement à Saint-Rémy n'est pas nouvelle ; déjà la municipalité de M. Pampaloni s'en était saisie. Elle a ainsi acquis le terrain de l'ancienne gare, créé un parking sur la place Antoine-Brun, aménagé la place Jean-Jaurès où les véhicules se garaient auparavant de façon anarchique, et ouvert l'espace Camille-Dourguin derrière la bibliothèque, portant le nombre de places à plus de 1 000 dans le centre ville.

Équipements sportifs et culturels

Sous son impulsion, plusieurs projets sportifs d'envergure voient également le jour. Après la rénovation complète en 1990 du stade Jan-Léger (avec notamment la mise en place d'un arrosage automatique de la pelouse), la municipalité engage en 1993 la construction du **stade de la Petite Crau**, offrant deux nouveaux terrains aux clubs saint-rémois. La même année, le tennis-club se voit avantageusement complété d'un club-house.

En parallèle, deux équipements culturels majeurs ouvrent sur la commune en 1990 : le Ciné-Palace associatif et la **bibliothèque municipale Joseph-Roumanille** dans l'ancienne Maison Blain entièrement rénovée (auparavant située dans l'actuelle salle Marcel-Bonnet en mairie).

Et aussi :

- Réaménagement de la desserte du quartier Mas-de-Nicolas (rond-point)
- Déchets : conteneurisation des ordures ménagères et collecte du verre
- Décharge : acquisition du terrain
- Création d'un nouveau poste de police municipal place Jean-Jaurès
- Achèvement de l'éclairage du Cours
- Aménagement du terrain de horse-ball
- Amélioration des allées du cimetière
- Accueil du concours international de jumping en 1990 et 1991 à Lagoy
- Le 5 octobre 1991, création du jumelage entre Pfarrkirchen et Saint-Rémy
- Inauguration de la stèle commémorative de Diên Biên Phu en décembre 1993

Histoire et patrimoine

La municipalité de M. Pampaloni consacre une partie de ses efforts à la préservation du patrimoine local. En 1993, elle réalise des travaux sur la toiture et la façade du **Musée des Alpilles**, et l'année suivante, poursuit la restauration de la toiture de la **collégiale Saint-Martin**. « *Aujourd'hui, trente ans plus tard, cet engagement pour la conservation se poursuit : l'intérieur de la collégiale fait l'objet d'une rénovation spectaculaire, tandis que les façades extérieures du musée sont à nouveau restaurées* », souligne Hervé Chérubini.

En tant que président du conseil d'administration, M. Pampaloni a beaucoup œuvré pour la modernisation et la mise en conformité de l'hôpital local (actuel Ehpad Marie-Gasquet), qui a ouvert son bâtiment neuf en janvier 1995, et mis en place la politique d'humanisation pour le bien-être des résidents.

Il a également développé le bureau des affaires sociales (actuel CCAS).

Un défenseur des traditions

Au tout début de son mandat, en 1989, se déroule la **toute première Feria** du 15 août, à l'initiative de Lucien Palix et du Comité des fêtes, qui cumule la participation de plus de 25 000 personnes aux différents évènements. En 1993, la ville acquiert les **arènes Chomel-Coinon**, auparavant privées.

L'année 1993 marque aussi le centenaire de la mort de Charles Gounod et le 130e anniversaire de son opéra *Mireille*, composé en 1863 à Saint-Rémy. La ville les célèbre avec des festivités organisées notamment avec la Respelido Prouvençalo qui fêtait alors ses 30 ans.

En septembre 1994 survient un accident mortel lors d'une abrivado. Si le manadier et le président du Comité des fêtes sont relaxés, Serge Pampaloni est reconnu coupable d'homicide involontaire ; une décision pénale inédite pour un maire, qui provoque une forte mobilisation des élus de 3 départements, et un défilé de 25 000 personnes dans les rues de Tarascon, le 11 mars 1995. Cet épisode a néanmoins contribué au renforcement de la règlementation des manifestations taurines, afin d'assurer leur pérennité.

Communication institutionnelle

Enfin, Serge Pampaloni a créé un **journal municipal bimestriel, *L'Iris***, informant les Saint-Rémois sur l'actualité de la commune et des projets. Dans un des derniers numéros, Serge Pampaloni écrivait, comme pour répondre aux adeptes du « c'était mieux avant » : « *Saint-Rémy a su se moderniser et se préparer pour l'avenir.* ***Même si parfois il nous arrive d'avoir la nostalgie du passé, nous sommes heureux de voir que notre ville est restée elle-même****, a su garder son âme, son charme et ses traditions…* ».

Le 11 juin 1995, Serge Pampaloni arrive en tête au premier tour des élections municipales avec 36,36% des suffrages, juste devant la liste du leader de l'opposition, Hervé Chérubini ; celui-ci l'emporte finalement le 18 juin.

Le dernier combat

En 2004, Serge Pampaloni et Hervé Chérubini, rivaux d'autrefois, attaquent conjointement le projet de construction d'un magasin Lidl au rond-point de la D99 et de l'av. Albert-Schweitzer. Le tribunal administratif annule le permis de construire en juin 2006, interrompant les travaux. La société fait néanmoins appel ; le bras de fer judiciaire se poursuit jusqu'en février 2012, lorsque le Conseil d'État y met un terme. La friche industrielle qui a défiguré cette entrée de ville pendant 6 ans deviendra par la suite l'actuel pôle médical Saint-Bernard.

Avec la disparition de Serge Pampaloni, « *ce n'est pas simplement une page de l'histoire de Saint-Rémy qui se tourne, mais un important chapitre qui se referme* », a écrit Hervé Chérubini, très touché.

Un hommage fut rendu à l'édile lors du conseil municipal du 1er avril dernier.

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence #86

Centenaire de Van Gogh

De nombreuses initiatives se concrétisent en 1989-1990 à l'occasion du Centenaire du séjour de Van Gogh à Saint-Rémy. Serge Pampaloni inaugure ainsi le **Centre d'art présence Van Gogh** (aujourd'hui musée Estrine) en juillet 1989, en présence de Johan Van Gogh, petit-neveu du peintre et président de la Fondation Vincent Van Gogh d'Amsterdam. Lors d'une journée hommage, le 16 mai 1990 (anniversaire du départ de l'artiste de Saint-Rémy), les Saint-Rémois inaugurent le parcours « Sur les pas de Van Gogh » ainsi que le **monument commémoratif** sculpté par l'artiste René Coutelle (1927-2012) sur le rond-point de la D99, représentant 2 cyprès et 1 soleil, des symboles de l'œuvre du peintre.

L'affaire du buste volé

On doit également à M. Pampaloni le « retour » du **buste de Van Gogh**, sculpté par Ossip Zadkine en 1965 à la demande du maire Louis Vigne, et placé dans l'allée du cloître Saint-Paul-de-Mausole, où il fut dérobé en 1989. Le 22 mars 1990, à l'occasion de journées parlementaires à Arles, **Jacques Chirac**, Alain Juppé, Charles Pasqua et Bernard Pons font un détour par Saint-Rémy. M. Pampaloni demande alors à Jacques Chirac, maire de Paris, si le moule du buste, qui existe encore et qui est conservé au musée Zadkine, propriété de la ville de Paris, pourrait servir à créer un second exemplaire de l'œuvre du sculpteur ; Jacques Chirac accepte. Cette copie sera livrée en février 1993 ; elle est depuis exposée dans la cour du musée des Alpilles. Et l'affaire se dénouera définitivement en 2009, quand le buste original volé, retrouvé par un détective privé, sera restitué à la ville par l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels ; il a alors repris sa place dans l'allée de Saint-Paul.

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence #86

SUCCÈS DU POINT DE RÉEMPLOI À LA DÉCHÈTERIE

Depuis son ouverture fin 2023, le point de réemploi de la déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence rencontre un grand succès. Le principe est simple : vous pouvez déposer des objets dont vous n'avez plus l'usage, à condition qu'ils soient propres et en bon état, et en récupérer d'autres librement. Une solution efficace pour lutter contre le gaspillage, en favorisant le partage et la solidarité !

Pourquoi ne pas envisager de donner une seconde vie aux objets plutôt que de les jeter ou de les remplacer ? Dans le point de réemploi installé à la déchèterie, on trouve des objets de décoration et des luminaires, de la vaisselle et du mobilier, des vélos et des jouets, des livres et articles de bricolage, ainsi que des appareils électriques en état de fonctionnement.

Un point de réemploi similaire existe aussi à la déchèterie Sud Alpilles (Maussane/Paradou) et un autre ouvrira bientôt dans celle de Saint-Etienne-du-Grès.

Colonnes enterrées : mise en service mi-juin

Afin d'améliorer la gestion des déchets, la Communauté de communes et la ville ont installé ces derniers mois des colonnes enterrées dans le centre-ville, sur lesquelles ont lieu actuellement des travaux de finition. Initialement prévue pour avril 2025, **leur mise en service est reportée à mi-juin 2025, en raison du délai réglementaire imposé par le processus d'appel d'offres en cours pour la collecte des déchets via ces nouvelles colonnes**.

Pour rappel, ces nouvelles colonnes de tri sélectif remplaceront les bacs collectifs et les sacs jaunes actuellement utilisés dans le centre ancien.

DÉCHETS : REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES PROFESSIONNELS

Communauté de Communes VALLÉE des BAUX-ALPILLES

Depuis le 1er janvier 2025, la Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles (CCVBA) applique une redevance spéciale pour la collecte des déchets des professionnels. Ce système, déjà mis en place par de nombreuses collectivités, permet de mieux maîtriser les coûts, améliorer le tri sélectif et réduire les déchets.

Comme le veut la loi, la CCVBA assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur son territoire, mais elle n'a pas l'obligation de collecter les déchets des professionnels. Certaines entreprises ont donc recours à des prestataires privés, tandis que d'autres bénéficient du service public. **Selon la réglementation, si la CCVBA choisit de collecter les déchets professionnels, elle doit appliquer une redevance spéciale**, distincte de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Qui est concerné ?

Seules les **entreprises générant plus de 1 100 litres de déchets par semaine**, tous flux confondus, et collectés par le service public, sont soumises à cette redevance (environ 21 % des professionnels identifiés). Le tarif varie selon le volume de déchets produits et la fréquence de collecte ; **son montant est calculé en tenant compte de la TEOM déjà payée**, afin d'assurer une contribution équitable aux coûts de gestion des déchets.

Réduire pour payer moins

Le service Info Déchet de la CCVBA propose aux professionnels des conseils et des solutions pour réduire leurs déchets à la source, composter les biodéchets et optimiser le tri des emballages et cartons.

En savoir plus : info.dechet@ccvba.fr | 04 84 510 620

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence #86

DES BANCS DANS LA MONTÉE DU LAC DE PEIROOU

Au printemps, 4 bancs en bois seront installés le long du chemin des Espagnols, entre le parking du cimetière des juifs et le lac de Peiroou.

Ce projet, lauréat de la 3e édition du budget participatif, vise à rendre le trajet à pied jusqu'au lac plus agréable, particulièrement en été, lorsque l'accès en voiture est interdit pour protéger le site. **Grâce à ce nouveau mobilier, les promeneurs pourront faire des pauses durant leur parcours.**

En concertation avec le porteur de projet, les services municipaux de l'environnement et de la voirie ont choisi les emplacements des bancs après avoir réalisé un repérage, en tenant compte des contraintes liées aux chemins privés et au milieu naturel. Dans la partie la plus raide de la montée, les 4 bancs seront espacés en moyenne de 150 mètres. Le premier banc sera installé à environ 600 m du parking, et le dernier à une distance de 550 m du lac, où se trouve déjà une banquette en bois.

LAC DE PEIROOU :

ACCÈS INTERDIT AUX VÉHICULES À MOTEUR

Comme chaque année, afin de protéger le lac de Peiroou, site naturel extrêmement sensible et exposé au risque incendie, la ville renouvelle l'interdiction de circulation des véhicules à moteur sur le chemin des Espagnols, jusqu'au vendredi 12 septembre 2025 inclus.

Le chemin des Espagnols étant l'unique voie d'accès au lac, une trop forte affluence pourrait compromettre la sécurité des visiteurs et ralentir les secours en cas d'urgence. C'est pourquoi la circulation des véhicules à moteur, **y compris les trottinettes électrique**s, a été interdite à nouveau par arrêté municipal. Les contrevenants s'exposent à des amendes à partir de 135€.

Bien sûr, l'accès reste autorisé aux piétons et cyclistes (vélos à assistance électrique inclus), sauf en cas de classification en rouge des Alpilles sur la carte d'accès aux massifs forestiers des Bouches-du-Rhône. Cette interdiction ne s'applique pas non plus aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public ou pour l'entretien professionnel des espaces naturels, aux riverains, aux personnes détenteurs de la carte de stationnement pour personnes handicapées, et aux pêcheurs détenteurs de la carte de pêche « lac de Peiroou ».

« Nettoyons le Sud » le 26 avril !

Pour la 3e année, la ville de Saint-Rémy participe à l'opération *Nettoyons le Sud !* initiée par la Région Sud. **Rendez-vous le samedi 26 avril à 9h30 sur le plateau de la Petite Crau** pour cette matinée où chacun contribue à la propreté du site en participant de façon conviviale au ramassage des déchets.

Inscription sur le site web : nettoyons.maregionsud.fr ou via le service environnement au 04 90 92 70 26.

Dépôts sauvages : attention aux amendes

Les dépôts sauvages de déchets, bien que moins fréquents depuis la mise en place des conteneurs individuels sur la commune, persistent. Nous rappelons que ces pratiques sont interdites, et que pour préserver la propreté des rues et l'environnement, des règles de tri et de collecte des déchets existent. Le non-respect de ces règles toutes simples peut conduire à une amende.

En cas de dépôt sauvage, le service environnement peut faire appel aux forces de l'ordre pour établir un constat et engager des procédures auprès du procureur. **Le responsable identifié s'expose à une amende de 38 à 1500 €, et à une élimination à ses frais des déchets incriminés.**

Contactez le service environnement pour en savoir plus : 04 90 92 70 26

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence #86

UNE SI BELLE DIFFÉRENCE DEVIENT HANDI ! CAP SUR L'AVENIR

L'association saint-rémoise « Une si belle différence » a changé de nom en juin 2024 pour devenir « Handi ! Cap sur l'avenir » (HCA). Ce nouveau nom, adopté après le départ de la fondatrice Sabine Ferrucci, s'accompagne d'un logo repensé. Malgré cette transformation, l'association conserve sa mission principale : soutenir les familles ayant des enfants ou des proches en situation de handicap.

Bénédicte Gaillard, la présidente actuelle, nous explique ce nouveau nom : « *"Handi" englobe tous les types de handicaps (moteurs, cognitifs, sensoriels, psychiques, mentaux), "Cap" représente l'engagement de l'association dans les projets de vie des personnes handicapées, et "Avenir" souligne la volonté à sensibiliser les futures générations à l'importance de l'inclusion.* »

Les bénévoles continuent donc d'accompagner les familles saint-rémoises et des environs en leur apportant **un soutien concret, que ce soit dans les démarches administratives, la fourniture de matériel ou le financement de soins** non pris en charge. L'association mène aussi des actions de sensibilisation auprès du grand public, notamment dans les établissements scolaires, pour **améliorer la compréhension des handicaps visibles et invisibles**.

HCA noue aussi des partenariats avec d'autres associations et la municipalité pour créer des moments d'échanges entre parents et proposer des activités familiales, tels que les Rencontres des familles et les Cafés des parents à la Maison de la jeunesse, ou encore les séances P'tit Kfé Ciné au Ciné-Palace. Elle organise également les « séjours répits » conçus pour permettre aux familles de se reposer.

De gauche à droite : Véronique Ponzé, directrice du CCAS, Françoise Jodar, adjointe aux affaires sociales, Bénédicte Gaillard, présidente de l'association HCA, Catherine Bertrand, secrétaire de HCA et Katell Leroux

Handi ! Cap sur l'avenir **partenaire du CCAS**

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) et Handi ! Cap sur l'avenir (HCA) collaborent pour apporter un soutien aux personnes en situation de handicap. Des bénévoles de l'association, formés par Parcours Handicap 13 Pays d'Arles, aident les familles à rédiger leur dossier MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), nécessaire pour obtenir la reconnaissance officielle du handicap et accéder aux droits et prestations adaptés.

Pour faciliter la rédaction du dossier MDPH, un partenariat entre le CCAS et HCA, coordonné par Parcours Handicap 13 Pays d'Arles, propose un accompagnement personnalisé. Dans un premier temps, un agent du CCAS aide les familles à monter le dossier ; ensuite, des rendez-vous sont organisés un vendredi par mois au CCAS (Pôle social), où des bénévoles de l'association et des travailleurs sociaux de Saint-Paul facilitent la rédaction du projet de vie.

Pour plus d'informations sur l'instruction des dossiers MDPH, contacter le CCAS au 04 90 92 49 08

Erratum : Dans le journal précédent (n°85, p. 9), nous avons écrit que la Navette du CCAS circulait les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Or, **la Navette circule du lundi au vendredi, mercredi inclus !** Toutes nos excuses pour cette erreur !

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence #86

SAISON 2025 : UN BON DÉMARRAGE !

À l'approche de la haute saison touristique, Saint-Rémy se prépare à accueillir les visiteurs venus découvrir son patrimoine et l'art de vivre provençal. L'Office de tourisme Alpilles en Provence, témoin capital du dynamisme de l'activité touristique dans notre région, observe un bon démarrage pour l'année 2025, avec une augmentation notable de la fréquentation hors saison au cours des deux dernières années.

Les statistiques de l'Office de tourisme indiquent une progression constante de la fréquentation touristique tout au long de 2024. Si les mois de juillet et août, traditionnellement très fréquentés, sont restés stables, **le printemps, l'automne et l'hiver ont enregistré une forte hausse du nombre de visiteurs**.

Selon la directrice **Ingrid Cacérès** : « *L'hiver n'est plus une longue période calme. Depuis deux ans, novembre attire plus de visiteurs, et décembre est devenu un mois très fréquenté : **les festivités de fin d'année créent une véritable émulation à Saint-Rémy,** avec le Petit Marché du Gros Souper à Noël , la Fête des lumières, les vitrines décorées et les illuminations du centre-ville.* »

En 2025, la reprise touristique s'est amorcée dès les vacances de février ; désormais, l'Office recrute ses saisonniers dès le mois de mars, bien avant Pâques. « *Les perspectives pour les mois à venir sont encourageantes, notamment grâce aux nombreux jours fériés et ponts en mai et juin, qui devraient stimuler l'activité touristique.* ».

Attirer des visiteurs toute l'année

« *Cette tendance est le résultat d'une volonté politique de soutenir l'économie touristique des Alpilles en dehors de l'été* », rappelle **Yves Faverjon**, premier adjoint au maire, chargé de l'économie et du tourisme.

L'Office développe en effet les séjours hors saison, avec des offres « clé en main » pour les groupes – entreprises, associations, scolaires. **La promotion internationale occupe une place centrale dans cette stratégie**, avec la participation à des salons à l'étranger pour rencontrer agences de voyage et tour-opérateurs. La communication numérique joue également un rôle important, avec un site internet dynamique (+ 31 % de nouveaux utilisateurs entre 2023 et 2024) et une présence sur les réseaux sociaux, notamment via une page TikTok ciblant les jeunes. De plus, l'accueil de journalistes pour des reportages contribue encore à accroître la notoriété de Saint-Rémy et des Alpilles.

Pour affiner sa connaissance du territoire et en faire la promotion auprès des visiteurs, l'Office effectue régulièrement des visites des services touristiques locaux. Il cherche aussi à **renforcer les échanges entre les acteurs du tourisme**. Ainsi, le lancement officiel de la saison 2025, le 3 avril dernier, a permis à ceux-ci de présenter leurs activités au cours d'un moment convivial (photos).

L'IA vous guide !

La Communauté de communes continue ses actions pour faire découvrir les savoir-faire des producteurs et artisans locaux. À l'aide d'un nouvel outil utilisant l'intelligence artificielle, chacun peut programmer son parcours de visites d'entreprises et d'artisans, à Saint-Rémy et dans les Alpilles, en scannant le QR code ou en se rendant sur le site internet savoirfairedesalpilles.fr.

Pour l'utiliser, c'est très simple : vous scannez le QR Code, vous choisissez sur la carte votre zone de départ, la durée de votre séjour, comment vous voyagez (seul, en couple ou en famille) et à quel rythme. Vous choisissez également vos centres d'intérêt (métiers d'art, cosmétiques ou caves et moulins), ainsi que votre budget.

Ce compagnon de voyage digital travaille ensuite pour vous et vous propose instantanément un parcours que vous pouvez adapter à votre goût.

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence #36

COURS CYCLABLE : NOUS Y SOMMES !

La voie cyclable autour du Cours, projet lauréat du 2e budget participatif (2022-2023), est entrée en service, pour favoriser de nouvelles habitudes de déplacement. Les passages piétons seront repris dans une seconde phase de travaux, d'ici l'été.

Cet aménagement expérimental, proposé par l'association Rémyfacilàvélo et conçu avec l'expertise du cabinet spécialisé Ingetec, a pour but de **faciliter la cohabitation entre vélos, voitures et piétons**, et de renforcer le maillage cyclable déjà matérialisé sur les voies rayonnant autour du Cours. L'objectif est d'encourager le report d'une partie des déplacements en voiture vers des déplacements à vélo mieux sécurisés. Il s'articule autour de 3 axes :

Apaiser le flux de véhicules motorisés

Les véhicules rouleront sur une seule voie, dans le sens normal de circulation, à une **vitesse limitée à 30 km/h**. Cela représente un maximum de 700 à 1 100 véhicules / heure (pic mesuré en haute saison aux heures de pointe).

Favoriser le vélo

Dans le sens normal de circulation, le vélo roule sur la voie principale ; dans le sens inverse, il roule sur une voie réservée. C'est le principe du double-sens cyclable (ou contresens cyclable). Ce dispositif est déjà très répandu à Saint-Rémy, en France et en Europe, et bien sûr tout-à-fait conforme au Code de la route.

Maintenir 171 places de stationnement

Le **nombre de places autour du Cours reste identique**. Bien que des places ont été supprimées pour enterrer les conteneurs à déchets et sécuriser les passages piétons, d'autres seront justement libérées des conteneurs extérieurs précédents. Par ailleurs, des places ont été aménagées sur le site de l'ancienne station-service.

15% seront des places en épi en marche arrière, selon les normes actuelles de sécurité, qui donnent aux véhicules sortants (en marche avant, donc) une meilleure visibilité des piétons et des cyclistes.

40% des trajets effectués en agglomération font moins de 3 km. Cela représente un volume important de voitures qui pourrait être évité sur les routes. Car même dans une petite commune rurale, le vélo offre de nombreux avantages : bon pour la santé et l'environnement, il est aussi moins coûteux… et même plus rapide ! Et si vous vous y mettiez ?…

Des questions, des réponses

Pourquoi faire un simple marquage au sol au lieu d'une rénovation complète ?

Rénover le Cours (réseaux souterrains, voirie…) sera un investissement conséquent, à réaliser sur plusieurs années. **Le marquage au sol, peu coûteux et réversible**, permettra de tester l'efficacité du dispositif. Cette expérimentation et ses enseignements nourriront ensuite le projet d'une rénovation globale du Cours.

Ne faut-il pas craindre des bouchons supplémentaires ?

Pas forcément, car la plupart du temps, la circulation sur le Cours se fait déjà sur une seule file.

Par ailleurs, la limitation à 30 km/h permettra une circulation plus régulière, limitant les à-coups responsables des bouchons.

Pour contribuer à réduire le nombre de voitures sur les boulevards, privilégiez le vélo !

Quid des personnes âgées ?

« Les personnes âgées » forment en réalité une population hétérogène : certaines renoncent à conduire ou trouvent plus facile de circuler à vélo, tandis que d'autres préfèrent conserver la conduite automobile. Le Cours restera accessible pour chaque option, le stationnement étant maintenu.

UN BUDGET OFFENSIF POUR 2025

La séance du conseil municipal du 1er avril a été consacrée à la clôture des comptes de l'exercice budgétaire 2024 (compte administratif) et l'approbation du budget primitif 2025. Celui-ci, d'un montant total de 44,6 millions d'euros, dont 22,8 d'investissements (un record), permet à la commune de concrétiser les projets structurants pour l'avenir, comme la piscine couverte, les rénovations de voirie, la restauration intérieure de la collégiale, la végétalisation des cours d'école… avec des taux d'imposition inchangés depuis 2010.

« *Ce budget 2025 suit les orientations qui structurent notre action depuis plusieurs années* », indique le maire **Hervé Chérubini**. « *D'abord ne pas augmenter les impôts, ensuite conjuguer le développement économique et le développement durable avec les solidarités sociales et territoriales.* ***Un vrai défi, alors que le monde connait de nombreux bouleversements :*** *agressivité économique des États-Unis, guerre en Ukraine, conflits au Moyen-Orient, prédation des ressources, dégradation de l'environnement…* »

Comme tout budget public, celui de la ville de Saint-Rémy-de-Provence est réparti entre une section de fonctionnement (21,83 M€) et une section d'investissement (22,77 M€), chacune devant être équilibrée entre ses recettes et ses dépenses. La section de fonctionnement comprend les dépenses régulières (charges générales, salaires, fournitures, subventions aux associations…), tandis que la section d'investissement comprend les opérations modifiant la valeur du patrimoine (construction ou extension de bâtiments ou d'infrastructures, acquisition de matériel, remboursement de la dette, etc.).

Pour la 2e année consécutive, la section d'investissement atteint un nouveau record, porté par les programmes de travaux entrés en phase de réalisation (voir page suivante). « ***C'est un montant exceptionnel, plus important qu'à Châteaurenard, Saint-Martin-de-Crau ou Tarascon, communes pourtant plus peuplées que Saint-Rémy*** », compare le maire Hervé Chérubini. « *À Saint-Rémy, on investit ; les nombreux aménagements publics et privés en témoignent, traduisant une ville très dynamique.* »

La dette maitrisée

De fait, en 2025, l'encours de dette va exceptionnellement augmenter, de façon très temporaire, en raison des importants travaux en cours. Mais pas d'inquiétude : il reprendra à partir de 2026-2027 la dynamique baissière de ces 20 dernières années. En effet, **depuis 2005, la dette communale est passée de 15,3 à 12,1 M€**, un montant en baisse, tandis que les recettes sont passées dans le même temps de 12,4 à 19,7 M€ ; un ratio divisé par deux.« *À l'arrivée, la capacité de désendettement de la commune, correspondant au montant de la dette divisé par l'excédent de fonctionnement, est aujourd'hui d'environ 6 ans et demi ; c'est tout-à-fait correct et ne suscite pas d'inquiétude particulière* », souligne Hervé Chérubini. « *Il faut rappeler par ailleurs que cette dette est globalement très saine, classée 1A sur la charte de bonne pratique.* »

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence #86

RECETTES

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des impôts directs (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes sur le foncier bâti et non bâti) et des reversements de la Communauté de communes. Ce chapitre affiche une hausse en raison de la revalorisation des bases (voir encadré).

Le chapitre « dotations et participations » progresse d'environ 100K€ ; d'un côté l'État continue de réduire chaque année la dotation globale de fonctionnement ; de l'autre, il compense une partie de la taxe sur les logements vacants supprimée, donc perdue pour la ville.

La section investissement, elle, se voit alimentée par un autofinancement de plus de 3 M€ (provenant de l'excédent de fonctionnement 2024), par les subventions d'équipements (4,6 M€) perçues de l'Europe, de l'État, de la Région, et surtout du Conseil départemental (sur la piscine en particulier), par un emprunt prévisionnel de 7 M€, ainsi que par des ressources complémentaires (5,4 M€) comme le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement…

Pourquoi ma taxe foncière augmente alors que les taux restent inchangés ?

Le montant de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables. **Si ces taux sont décidés par la commune et inchangés depuis 2010, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année par les services fiscaux de l'État** ; ceux-ci tiennent compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'Insee au mois de novembre précédent la taxation.

La valeur locative cadastrale peut aussi varier d'une année sur l'autre si, par exemple, le bien a fait l'objet de travaux importants (construction d'une piscine, aménagement de nouvelles pièces dans le logement…).

Pour toute question sur votre taxe foncière, vous pouvez contacter un contrôleur des finances publiques (coordonnées sur votre avis d'imposition) ou lors des permanences assurées au Liber'espace, de 13h30 à 17h aux dates suivantes :

Jeudi 24 avril 2025, lundi 12 mai 2025, jeudi 22 mai 2025 et jeudi 5 juin 2025

Prise de rendez-vous obligatoire au 04 32 60 67 38

Services 1,7 M€

Dont parkings 700 K€
Macarons 37 K€

Fiscalité 16 M€

Dont foncier bâti 8,6 M€

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 2,2 M€

Droits de mutation 1,5 M€

Dotations et participations 1 M€

Report 2024 2,7 M€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont marquées cette année par une augmentation de 4% des frais de personnel, due au glissement vieillesse technicité (GVT) mais aussi à l'augmentation des cotisations retraites. « *Celle-ci est le premier palier d'une augmentation progressive du taux de contribution des collectivités locales, étalée sur 4 ans : selon une décision ministérielle, ce taux passera de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028* », détaille le maire. Cette augmentation s'ajoute aux réformes de ces 3 dernières années, comme la hausse du point d'indice et la réforme de la grille indiciaire de la catégorie C. « *Grâce à des finances saines,* ***nous continuons de faire face*** », rassure Hervé Chérubini. « *Mais même avec une grande rigueur dans les recrutements depuis des années, les frais de personnel se voient croître à nouveau.* »

Bonne nouvelle au niveau énergétique cependant (énergie, carburants, combustibles), la facture étant stabilisée au niveau d'avant la guerre en Ukraine, après la très forte inflation de 2022-2023.

Le soutien financier aux associations reste important (600 K€ de subventions versées, qui s'ajoutent à l'appui administratif, technique et logistique des services municipaux).

Enfin, la subvention de fonctionnement versée au CCAS augmente de 150 000 €, pour améliorer la prise en charge des personnes fragiles.

Frais de personnel 10,2 M€

Charges générales 4,7 M€

Fluides, fournitures…

Charges de gestion courantes 3,4 M€

Subventions aux associations (600 K€), CCAS (700 K€), SDIS, Conservatoire, PNRA…

Autre 3,7 M€

Dont charges financières, opérations d'ordre…

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissements (17,6 M€ de dépenses d'équipements dont 2,5 M€ de 2024 restant à réaliser) se répartissent suivant 3 grands pôles : les programmes pluri-annuels, les opérations individualisées et les dépenses récurrentes.

Parmi elles, citons :

- Construction de la piscine couverte
- Requalification du stade de la Petite Crau (achevée)
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine (OPAH-RU) : 200 K€
- Préparation de l'extension du Cosec et de la bibliothèque
- 2e tranche de travaux du musée des Alpilles (250 K€)
- travaux d'éclairage public sur le Cours (1re tranche : 170 K€)
- travaux dans les écoles et les bâtiments publics
- mise en place des colonnes enterrées (190 K€)
- renaturation du lac de Barreau (2e tranche)…

Dépenses récurrentes :

- Reconduction du budget participatif (300 K€)
- modernisation des systèmes informatiques (308 K€)
- Forêt communale (70 K€)

1,7 M€ sont par ailleurs consacrés au remboursement du capital de la dette.

Dépenses récurrentes et Budget participatif 700 K€

OPAH 200 K€

Requalification Espace sportif Petite Crau 550 K€

Bâtiments scolaires 1,4 M€

Remboursement de la dette 1,7 M

Voirie 2,96 M€

Collégiale Saint Martin 1,07 M€

Piscine couverte 4,13 M€

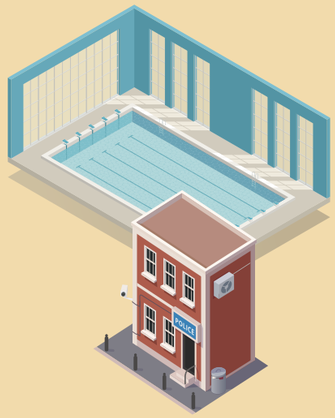

Bâtiments communaux 1,37 M€

Autres 4,42 M€

Dont rénovation du logement Brossard (125 K€), travaux au cimetière (40 K€), éclairage public (250 K€), déconstruction de la caserne de la Combette (270 K€)…

FRÉDÉRIC MISTRAL : UN LIVRE INÉDIT

L'équipe du musée des Alpilles, le service des archives et du patrimoine, et le service communication de la mairie ont réalisé conjointement un livre inédit sur les liens qu'entretenait le poète maillanais avec les Saint-Rémois ; un véritable ouvrage de référence prolongeant l'exposition F. Mistral et Saint-Rémy qui a eu lieu au musée des Alpilles cet hiver.

Le livre permet de se replonger dans cette superbe exposition, conçue avec le concours de Claude Mauron et L'Escolo dis Aupiho dans le cadre du dispositif régional « Une année, un auteur ». **Minutieusement documenté et assorti de nombreuses illustrations, l'ouvrage rassemble des documents inédits**, photographies et portraits, issus des collections du musée des Alpilles, des archives municipales, du musée F. Mistral à Maillane et de L'Escolo dis Aupiho. Il présente les origines saint-rémoises de la famille Mistral, les liens entretenus par le poète avec notamment Joseph Roumanille, Marius Girard ou encore Marie Gasquet, et explore son attachement à Saint-Rémy et ses environs, ainsi que son influence durable sur la culture provençale.

La ville remercie Claude Mauron, président de L'Escolo dis Aupiho, qui a largement contribué à la réalisation de ce livre.

F. Mistral et Saint-Rémy, en vente à la boutique du musée des Alpilles et à la Maison de la presse au prix de 12€.

UN NOUVEAU LOGO POUR LE MUSÉE RESTAURÉ

Après 10 mois de travaux de restauration sur la cour intérieure, les façades et la toiture, l'hôtel Mistral de Mondragon, classé monuments historiques, s'apprête à retrouver toute sa splendeur. Une fois l'échafaudage retiré, les visiteurs pourront admirer toute la qualité et la finesse du décor sculpté de la façade avant de pénétrer dans le musée des Alpilles.

Comme pour accompagner cette mue, le musée des Alpilles dévoile également un nouveau logo, conçu par le service communication de la ville. Ce logo joue sur la typographie des lettres M et A, afin de souligner l'orientation du musée vers les arts graphiques, l'écriture et l'impression, qui se traduit notamment par l'utilisation, lors d'ateliers pour tous les publics, du matériel de typographie et de gravure légué en 1997 par les anciens imprimeurs saint-rémois Danielle et Maurice Gros.

« *Plus percutant, esthétique et très reconnaissable, le nouveau logo va permettre au musée de mieux se démarquer* », explique **Audrey Morant** du service communication. « *Il va aussi renforcer l'intégration des supports de communication du musée dans l'identité visuelle municipale générale, utilisée dans les autres équipements communaux (Alpilium, bibliothèque, Maison de la jeunesse, crèche).* »

MA
MUSÉE DES ALPILLES
Saint-Rémy-de-Provence

Le musée vous donne rendez-vous le 20 juin pour découvrir ses deux nouvelles expositions. *L'esprit du Mas* explorera la définition, les caractéristiques et l'évolution des mas des Alpilles à travers des photographies, plans et dessins anciens issus des collections. Au fil du parcours, les artistes Laurène Dumont, Morgan Mirocolo et Jacquie Barral apporteront un regard contemporain sur ce patrimoine emblématique. Le cabinet d'arts graphiques dévoilera *La pierre étoilée*, l'œuvre du poète provençal Charles Galtier illustrée par le peintre Antoine Serra.

SAISON CULTURELLE : DES ÉMOTIONS EN GRAND

En avril, la saison culturelle se poursuit à l'Alpilium avec deux spectacles vivants. Le 24 avril, une représentation originale de marionnettes pour adultes, intitulée *Le dernier jour de Pierre*, sera proposée dans le cadre de la Tournée Mosaïque Hiver, une initiative de la Région Sud. Deux jours plus tard, la violoncelliste virtuose Astrig Siranossian donnera un concert exceptionnel, organisé en partenariat avec l'association Musicades des Alpilles.

Le dernier jour de Pierre

Recommandé à partir de 16 ans, ce conte contemplatif et atypique, présenté par la compagnie avignonnaise Deraïdenz, fascine par sa scénographie impressionnante, la **somptuosité de ses tableaux-décors et la finesse de la manipulation des marionnettes à fils**. Sans texte, l'histoire suit Pierre dans un paysage hivernal, ponctuée de moments sombres et horrifiques appelés « brèches noires ». Le spectacle fait appel à l'émotion profonde et met en contraste les distorsions intérieures qui nous traversent et nous mettent en mouvement pour fuir ou « tendre vers ». Une mise en matière et en poésie de la violence d'un monde où on ne trouve pas la paix.

En complément, **une visite de l'atelier de la compagnie est proposée le samedi 19 avril, de 10h à 11h**, pour découvrir les coulisses de la création des marionnettes et des décors. Après la représentation, le public pourra échanger avec les artistes.

Jeudi 24 avril 2025 à 20h
Spectacle gratuit, offert par la Région Sud
Inscription obligatoire au 06 29 19 69 78

Astrig Siranossian

Lauréate de plusieurs concours internationaux, la violoncelliste Astrig Siranossian se produira sur la scène de l'Alpilium pour **un récital intense intitulé *Duo Solo***. L'artiste mêlera sa voix et son violoncelle dans un dialogue musical entre des œuvres classiques de Bach, Kodály, Ligeti et des mélodies traditionnelles arméniennes.

Astrig Siranossian est reconnue pour son talent et ses collaborations avec des musiciens de renom comme Daniel Barenboim, Simon Rattle, et Yo-Yo Ma. En 2024, elle a interprété *Grounk, l'oiseau d'Arménie*, lors du vibrant hommage à Missak Manouchian lors de sa panthéonisation.

Samedi 26 avril 2025 à 19h
Tarifs : 22 | 15 | 14 | 10 €
Infos et réservations sur www.alpilium.fr

La nouvelle comédie musicale du collège

Ne manquez pas la comédie musicale *Rappel(s)*, présentée par la troupe du collège Glanum, le vendredi 23 mai à 20h30 et le samedi 24 mai à 21h, à l'Alpilium !

Tout au long de l'année, une soixantaine d'élèves des classes de la 6e à la 3e ont répété ce spectacle, écrit en 2016 par le librettiste Laurent Doucet et composé par le professeur de musique Mathieu Rachidi. Les chorégraphies ont été imaginées par la professeure d'éducation physique et sportive (EPS), Caroline Paris.

Solistes, choristes et danseuses de la troupe du collège interprèteront sur scène et en public cette création originale, lors de deux représentations uniques : réservez vos places dès à présent !

Tarif unique : 5 € | Infos et réservations : helloasso.com/associations/fse-college-glanum/evenements/rappel-s-la-comedie-musicale-date-2

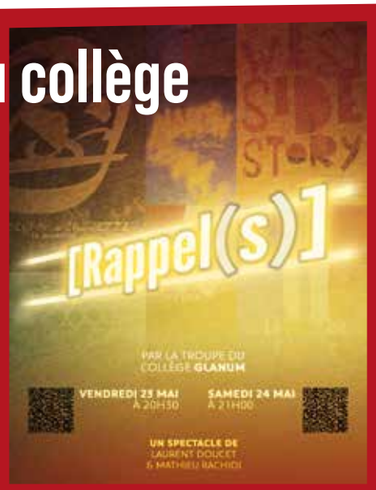

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE | DÉFENDONS NOTRE HISTOIRE, CONSTRUISONS NOTRE AVENIR

Une petite « vélorution » à Saint-Rémy

Courant avril, les boulevards du tour de ville vont connaître un changement important, avec la création d'un « double sens cyclable » : il s'agit d'une voie réservée aux vélos, leur permettant de circuler en sens inverse d'une voie normalement à sens unique (comme il y en a déjà beaucoup à Saint-Rémy). La circulation dans le sens normal traditionnel sera réduite à une seule voie et limitée à 30 km/h.

Cet aménagement, lauréat du budget participatif en 2023, est en phase avec notre projet politique, qui place la transition écologique et énergétique au premier plan. Il vise à **rétablir l'équilibre entre les déplacements motorisés et les déplacements doux**. Actuellement défavorisés par rapport à la voiture, les vélos auront ainsi une place plus grande et plus sécurisée. Nous souhaitons ainsi en encourager la pratique, **plus saine, plus écologique, moins coûteuse, et même plus rapide** que la voiture sur les trajets courts !

Avant les travaux, **nous avons rencontré les riverains et commerçants du centre-ville, dont les retours ont été plutôt positifs**. Quelques précisions néanmoins pour apaiser les inquiétudes relevées, normales quand on touche aux habitudes :

• **Nous avons déjà des doubles-sens cyclables à Saint-Rémy** (ch. St Joseph, Traverse du Réal…). Il fonctionnera très bien sur le Cours.

• **Oui, la circulation motorisée va ralentir ; c'est une bonne chose que nous assumons**, pour la sécurité de tous.

• Le nombre de places de stationnement sur le Cours est conservé, donc **donner plus de place aux vélos n'empêchera pas les automobilistes de venir en centre-ville**.

• **Non, l'aménagement ne nuira pas à l'activité touristique ni aux commerçants**, bien au contraire : le centre sera beaucoup plus agréable et attractif. Il en est ainsi à Uzès, très jolie commune touristique, comparable à Saint-Rémy avec ses 8 500 habitants, et un boulevard circulaire autour du centre ancien ; elle ne pâtit pas un instant d'une voie unique pour les véhicules motorisés et une autre pour les vélos.

• Il sera **nécessaire d'observer le résultat pendant au moins 1 an**, pour avoir une vision de l'impact sur la circulation en saison haute comme en saison basse, mais aussi de l'évolution des habitudes. Cette expérimentation et ses enseignements seront utiles pour étudier par la suite le projet de rénovation globale du Cours.

Nous sommes sûrs que cet aménagement démontrera toute sa pertinence, aux côtés des rénovations entreprises ces dernières années dans le centre-ville, comme celle de l'avenue Fauconnet.

Les conseils municipaux peuvent être écoutés dans leur intégralité sur le site internet de la ville : www.mairie-saintremydeprovence.fr (Rubrique Mairie / Citoyenneté).

EXPRESSION DE L'OPPOSITION MUNICIPALE | LE RENOUVEAU SAINT-RÉMOIS

Piste cyclable sur le Cours : la municipalité roule à contre sens !

La création de la piste cyclable sur le Cours suscite beaucoup d'interrogations et d'oppositions chez les Saint-Rémois.

Aujourd'hui, nous estimons que les conditions ne sont pas réunies pour que ce projet soit sérieusement mis en place.

Parce qu'il a été insuffisamment expliqué et qu'il n'a pas été débattu en conseil municipal alors qu'il s'agit d'un aménagement qui va impacter fortement les déplacements des Saint-Rémois.

Parce qu'il n'a pas été pensé dans le cadre d'un vrai plan de circulation qui aurait dû logiquement être élaboré après l'étude sur la mobilité de 70 000 euros commandée par la municipalité il y a deux ans.

Parce qu'il arrive comme un cheveu sur la soupe, alors **qu'il aurait fallu d'abord penser une rénovation complète et globale du Cours, ce que nous proposons depuis 5 ans.**

Parce qu'il a été mal concerté avec les habitants du centre-ville et les commerçants. Et surtout, parce que, comme d'habitude, la municipalité fait les choses à l'envers !

Elle aménage une piste cyclable sans régler d'abord les problèmes de circulation et de stationnement qui touchent les Saint-Rémois au quotidien.

Au même moment, une étude de circulation (dont le coût est de 23 610 euros HT) est en train d'être réalisée alors que l'entrée de ville ouest a été fermée ces derniers mois avec les travaux de l'avenue Fauconnet, et alors que des chantiers importants en ville impliquent une circulation importante de camions, ce qui va forcément en fausser les résultats.

Où est la cohérence ? **Et surtout quel va-t-il sortir de cette nouvelle étude alors que la précédente n'a pas débouché sur un plan de circulation cohérent et structurant ?**

De la même façon on nous assure que cet aménagement de piste cyclable sera « expérimental » mais personne ne nous a jamais dit de combien de temps serait cette expérimentation et sur quels critères celle-ci serait arrêtée ou prolongée.

Les interrogations que vous avez sur l'aménagement de la ville, en particulier sur l'absence de vision globale sur le stationnement et la circulation, nous les soulevons régulièrement en questionnant la majorité lors des conseils municipaux, dans cette tribune d'expression libre ou dans notre newsletter. Et nous contunerons à le faire avec toute la passion qui nous anime.

Romain Thomas, Céline Salvatori, Jean-Jacques Mauron, Marie-Pierre Diassy, Pascal Bouterin, Romain Sassetti

La rédaction reproduit *in extenso* et à la lettre le texte fourni par le groupe d'opposition.

ALPILL'CAMPUS récompensé pour sa restauration

Le lycée agricole Alpill'Campus a récemment obtenu le niveau 2 du label Écocert, en récompense de son engagement pour une restauration collective durable et respectueuse de l'environnement. C'est ainsi le seul lycée de la région Sud, et l'un des neuf seulement en France, à recevoir cette « 2e carotte ».

En cuisine, le chef Régis Roy et son équipe élaborent leurs menus en privilégiant autant que possible les produits frais, locaux, de saison et issus de circuits courts. « *Plus de 40% des produits utilisés sont issus de l'agriculture biologique* », précise le proviseur **Jean-Louis Brifflot**. « *L'établissement s'engage par ailleurs dans une gestion écologique de l'eau, des déchets et de l'énergie, et limite l'utilisation de plastiques et de détergents toxiques.* »

Cette réussite est le fruit d'une **démarche initiée en 2021, qui a reçu l'appui du service de restauration collective de la ville et de ses 15 ans d'expérience dans la restauration durable**, et qui avait obtenu le label niveau 1 en octobre 2023.

Vers la « 3e carotte »

Lors de la remise officielle du diplôme en février dernier, en présence de la conseillère régionale Solange Ponchon, l'établissement a évoqué ses autres projets : la construction d'un atelier de transformation de fruits et légumes pour réduire le gaspillage, et la création d'un tiers-lieu dédié aux échanges sur les thématiques alimentaires. Le lycée Alpill'Campus vise désormais le niveau 3 de l'écocertification.

PLACE DE LA GARE : L'ENQUÊTE DÉMARRE

Comme annoncée dans notre précédent numéro (mars 2025), une enquête grand public est lancée dans le cadre de l'étude préalable à la rénovation future de la place du Général-de-Gaulle (dite « place de la Gare ») ; l'objectif est de mieux connaître les habitudes et les attentes des Saint-Rémois et des visiteurs.

À partir de mi-avril, les questionnaires seront disponibles en mairie et chez les commerçants de la place. Une version numérique sera également accessible sur le site internet de la ville.

ENQUÊTE PUBLIQUE

La Préfecture des Bouches-du-Rhône annonce **une enquête publique inter-départementale** relative à l'exploitation, par la société GazelEnergie, de la **centrale biomasse** située sur les communes de Meyreuil et Gardanne. Cette enquête se déroulera du 5 mai au 6 juin 2025 inclus et concerne 324 communes.

Parmi elles figure Saint-Rémy-de-Provence, qui disposera du dossier d'enquête en version papier et numérique, et qui accueillera également la permanence d'un commissaire enquêteur, chargé d'informer le public et collecter les contributions des administrés.

https://bit.ly/enquetebiomassegardanne

LA CONSOMMATION D'ALCOOL RÈGLEMENTÉE

La municipalité a pris un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique du 1er mai au 31 octobre 2025, dans des zones délimitées et à des horaires spécifiques.

Cette mesure vise essentiellement à préserver l'ordre public, la sécurité et la tranquillité des habitants, pendant la période où la ville s'anime et la population augmente de manière significative. Il s'agit surtout de prévenir des comportements violents, du bruit excessif, des dégradations ou des risques pour la sécurité, qui peuvent être liés à l'ivresse publique.

Cette interdiction ne s'applique pas lors des manifestations locales, dans les cas où la consommation d'alcool a été autorisée ponctuellement par l'autorité municipale.

Pour rappel, l'ivresse manifeste est interdite dans un lieu public, quelle que soit la saison.

BERNARD PONCHON
POMPIER ET CHEF D'UNITÉ « USAR »

L'adjudant-chef Bernard Ponchon, sapeur-pompier professionnel du centre de secours de Saint-Rémy, fait partie des USAR (Unités de sauvetage, d'appui et de recherche) qui se rendent régulièrement en renfort aux quatre coins du monde pour secourir les victimes des catastrophes en tous genres.

La carrière de « Ber » commence en 1990, lorsqu'il devient pompier volontaire. Trois ans plus tard, il intègre le prestigieux Bataillon de marins-pompiers de Marseille (« *c'est comme les Pompiers de Paris, la mer, la forêt et le soleil en plus !* »). En 2003, il franchit une nouvelle étape en devenant sapeur-pompier professionnel au centre de secours d'Arles, avant de rejoindre celui de Saint-Rémy en 2013. Formateur en conduite tout-terrain notamment, il maintient au centre une ambiance conviviale – mais sérieuse – et contribue à assurer le bon fonctionnement des opérations.

Depuis sa première formation en séismes et catastrophes naturelles en 1993, il fait partie de ce qu'on appelle dans la profession les « personnels projetables » ; il s'est depuis forgé une solide expérience au gré de ses missions à travers le globe.

Des conditions difficiles

Ces dernières années, il a été mobilisé lors des **effondrements d'immeubles de la rue d'Aubagne en 2018 et de la rue de Tivoli en 2023 à Marseille**. Plus récemment, il a été dépêché **à La Réunion en janvier 2024 après le passage du cyclone Bélal**, et **à Mayotte en décembre 2024, pour faire face aux ravages du cyclone Chido**.

« *À La Réunion, les dégâts étaient localisés mais significatifs : routes barrées, coupures d'électricité, bâtiments endommagés* », raconte-t-il. « *L'activité globale de l'île n'était pas trop affectée, il fallait surtout s'occuper des villages déjà isolés d'habitude, encore plus isolés après le cyclone.* » Ber et son équipe dégagent les routes, sécurisent les toitures et évacuent les maisons menacées dans des conditions difficiles, avec une humidité de 97% et 47 degrés de température.

Sécurité et Système D

« *À Mayotte, en revanche, la situation était vraiment critique. L'île dévastée compte énormément de bidonvilles, il y avait des dizaines d'hectares de tôle à évacuer. Ils ont subi de très gros dégats.* » Mobilisé à Dzoumonié, il s'occupe en priorité de rétablir le fonctionnement des établissements scolaires et des bâtiments administratifs, avant d'aller faire des maraudes dans les bidonvilles. Avec ses collègues, ils doivent faire preuve de beaucoup de persuasion et de diplomatie pour secourir les habitants, car nombreux sont ceux, méfiants, en situation irrégulière. L'ambiance reste tendue dans ce lieu où l'on manque de tout, dans l'été austral où les températures avoisinent cette fois les 45 degrés et l'humidité 85 à 90%.

Susceptible de partir presque à tout moment, Ber veille à ce que son passeport et ses vaccins soient toujours à jour, et participe à des « recyclages » mensuels pour maintenir ses compétences. « *Dans ce métier, on est souvent amené à travailler en hauteur, donc il vaut mieux ne pas avoir le vertige, et une appétence pour le bricolage et la débrouille sont indispensables !* »

Quand on lui parle de mérite, il désapprouve avec beaucoup d'humilité. « *On travaille dur mais je me régale dans ce que je fais. Ce sont les conjoints qu'il faut applaudir, car il y a des répercussions dans la vie familiale, et aussi les collègues, car ils doivent compenser en travaillant davantage et en décalant leurs gardes. Ils sont tout aussi méritants.* »

Alors oui, évidemment Bernard Ponchon pense au danger, cette réalité quotidienne. « *On le garde à l'esprit, on le contrôle avec nos moyens, notre expérience. On est attentifs aux signes, on veille les uns sur les autres, on reste concentré pour les autres. Le risque d'accident existe toujours, mais on le réduit autant que possible.* »

Les pompiers recrutent

Hommes et femmes, professionnels ou volontaires, **les pompiers sont les premiers à répondre présents face aux urgences et aux catastrophes, acquérant des compétences uniques et vivant des expériences hors du commun.**

À Saint-Rémy comme ailleurs, le centre de secours recherche de nouveaux volontaires pour renforcer les rangs. Si vous avez le désir de contribuer à la sécurité de la communauté, n'hésitez plus ; **votre engagement pourrait sauver des vies et transformer la vôtre.**

NAISSANCES

8 naissances, dont 5 autorisée à publication presse :

- BOUGHANMI Louhaï, le 10/03/2025
- BURGALS Gabriella, le 25/01/2025
- CAUDRON Joy, le 12/03/2025
- MAGÈRE Marceau, le 15/02/2025
- TACHOUGAFT Ayaan, le 13/03/2025

PACS

- ARRIGHINO Alexis et ESTEVEZ Mathilde, le 28/03/2025
- BRUCHON Cédric et MARTINEZ Sonia, le 17/03/2025

MARIAGES

- DEGIOANNI Paul et BELSACK Emilie, le 01/03/2025
- GARNIER Stéphane et BOUMAZA Emmanuelle, le 07/03/2025
- LAPLANCHE Pascal et CHÉREAU Dominique, le 01/03/2025

DÉCÈS

- AUBIN épouse LALOYAU Jacqueline, le 24/03/2025 à 90 ans
- BAUDU Eliane, le 03/03/2025 à 84 ans
- BÉGUIN Jean, le 23/02/2025 à 97 ans
- BELMEKKI Meriem, le 28/03/2025 à 62 ans
- BONNET Jeannine, le 07/03/2025 à 89 ans
- BORRY Marcel, le 20/03/2025 à 96 ans
- BRUSCHET Jeannot, le 20/02/2025 à 87 ans
- CABASSUD Joël, le 07/03/2025 à 77 ans
- COURBOT ép. GUEZENNEC Françoise, le 21/03/2025 à 71 ans
- DERRSTOFF Alain-Xavier, le 26/03/2025 à 68 ans
- DIVIZIA Arlette, le 16/02/2025 à 84 ans
- FERRARIS Jean, le 18/02/2025 à 84 ans
- GARCIA veuve CHAINE Alba, le 09/03/2025 à 86 ans
- HILAIRE épouse MONNIER Suzy, le 27/03/2025 à 88 ans
- LACOMBE Alain, le 09/03/2025 à 68 ans
- LAPP Alfred, le 10/03/2025 à 95 ans
- MARCHAND Gérard, le 24/02/2025 à 90 ans
- MERKLEN Louis, le 21/03/2025 à 88 ans
- PAMPALONI Serge, le 24/02/2025 à 80 ans
- POULENARD Marc, le 19/02/2025 à 88 ans
- RAFFAELLI veuve HOURS Jeanne, le 09/03/2025 à 104 ans
- ROUDIER Jeannine, le 26/03/2025 à 79 ans
- ROZE Julien, le 21/03/2025 à 45 ans
- SANCHEZ René, le 03/02/2025 à 75 ans
- TRAMIER Joseph, le 17/03/2025 à 89 ans
- VÉRAN épouse ROUS Hélène, le 20/02/2025 à 79 ans
- VIGO Robert, le 13/03/2025 à 89 ans

Hommage à **Jeannot Bruschet**

Né en 1937 à Saint-Rémy, au quartier de la Haute Galine, Jeannot n'était encore qu'un enfant au moment du décès de son père agriculteur. Sa mère, Anna Vernet, éleva avec courage ses quatre enfants, leur transmettant les valeurs de respect et de travail que Jeannot allait appliquer tout au long de sa vie.

Initialement ouvrier agricole, Jeannot a intégré la mairie de Saint-Rémy le 1er mai 1965 en tant qu'ouvrier d'entretien de la voie publique. Au fil des années, il a gravi les échelons jusqu'aux grades d'agent technique qualifié, puis d'agent technique principal.

Dévoué à son travail, Jeannot a consacré son énergie à l'entretien et à l'aménagement de la commune. Durant sa longue carrière, il a obtenu toutes les médailles du travail et connu quatre maires différents. Embauché par Louis Vigne, c'est au cours du premier mandat d'Hervé Chérubini qu'il a pris sa retraite, le 26 février 1997.

En 1958, il s'est également engagé comme pompier volontaire avec plusieurs amis, dont Émile Durand, André Douzon, Marius Garagnon et Roger Balducci. Il a terminé sa carrière en 1994 au grade de caporal, après avoir servi dans les trois casernes successives de Saint-Rémy : le Bras d'or, la Combette, puis celle inaugurée en 1990 par Serge Pampaloni. Son engagement témoignait d'un courage, d'une solidarité et d'un altruisme inébranlables. Pour Jeannot, il ne s'agissait pas simplement d'un devoir, mais d'une vocation, qu'il a transmise à sa petite-fille Pauline, devenue à son tour pompier volontaire.

Son dévouement, son professionnalisme, sa gentillesse et sa disponibilité ont marqué tous ceux qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés ou de croiser son chemin.

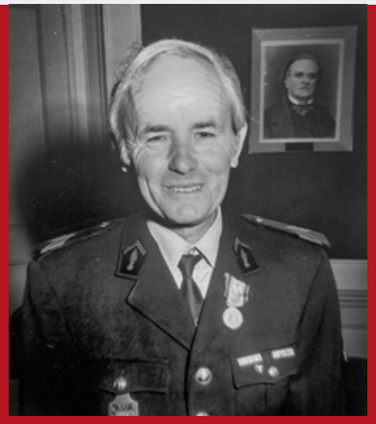

Jeannot Bruschet a consacré sa vie à servir les autres avec humilité et courage. La ville de Saint-Rémy-de-Provence adresse à son épouse Maryse et à toute sa famille ses plus sincères condoléances.

Jugement de Caramantran lors du carnaval

Forum Job à la Maison de la jeunesse

Signature de la convention de partenariat pour le développement de l'éducation artistique et culturelle

Exercice de cartographie avec les Comités communaux feux de forêts (CCFF) du secteur Alpilles-Montagnette

Inauguration de la piste de running portée au budget participatif par l'Athlétic Club

Projection au Ciné-Palace du film *Entre deux tours* sur la pandémie, réalisé par Gautier Isambert

Assemblée générale du Club de l'amitié

Départ à la retraite du Lt. Christophe Noizet